



# Convention relative aux droits des personnes handicapées

Distr. générale  
20 janvier 2009  
Français  
Original : Anglais

Documents officiels

---

## Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées

### Première session

New York, 31 octobre et 3 novembre 2008

### Compte rendu analytique de la première séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 3 novembre 2008 à 15 heures

*Président :* M. Heller ..... (Mexique)

## Sommaire

Création du Comité des personnes handicapées

Autres questions

Clôture de la session

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-58308 (F)



*La séance est ouverte à 15 h 10*

1. Le Président, attirant l'attention sur les règles 7 et 8 du règlement intérieur (CRPS/CSP/2008/3) dit que la règle 7 déclare que les pouvoirs des représentants et les noms des membres d'une délégation devraient être présentés au Secrétaire Général, si possible une semaine au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la Conférence et que lesdits pouvoirs doivent être attribués par le Chef d'État ou du Gouvernement ou par le Ministre des Affaires étrangères. Le contenu de cette règle a été communiqué dans sa note du 9 octobre 2008 aux États parties, par le Secrétaire Général, mais certains États parties représentés à la Conférence n'ont pas encore présenté les pouvoirs appropriés. Il suggère que, conformément à la règle 8, les représentants de ces États parties soient autorisés à participer temporairement. Simultanément, il leur demande de présenter leurs pouvoirs dès que possible.

2. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Création du Comité des Droits des personnes handicapées (CRPD/CSP/2008/1 et Add.1)**

3. **Le Président** attire l'attention sur les renseignements personnels concernant les candidats désignés par les États parties, et contenus dans les documents CRPD/CSP/2008/1 et Add.1) et note que, comme indiqué dans le dernier document cité, une candidature, celle de M<sup>me</sup> Ana Maria Liévano de Sol, (El Salvador) a été retirée. Il attire également l'attention sur la procédure d'élection et d'autres dispositions pertinentes incorporées dans l'article 34 de la Convention.

4. Il invite les représentants à élire les 12 membres du Comité au scrutin secret.

5. *À l'invitation du Président, M. Heissel (Autriche) et M. Yadav (Inde) dépouillent le scrutin.*

*La séance est suspendue à 15 h 20 et reprise à 16 h 25.*

6. *Vote à scrutin secret.*

Nombre de bulletins :	41
Bulletins invalides :	0
Nombre de bulletins valides :	41
Abstentions :	Aucune
Nombre de représentants votant :	41
Majorité requise :	

*Nombre de votes obtenus :*

M. Choudhuri (Bangladesh) . . . . .	27
M <sup>me</sup> Al Suweidi (Qatar) . . . . .	26
M. Könczei (Hongrie) . . . . .	25
M <sup>me</sup> Peláez Narváez (Espagne) . . . . .	24
M. Uršič (Slovénie) . . . . .	24
M <sup>me</sup> Jia Yang (Chine) . . . . .	24
M. Al-Tarawneh (Jordanie) . . . . .	23
M. McCallum (Australie) . . . . .	23
M <sup>me</sup> Cisternas Reyes (Chili) . . . . .	22
M. Torres Correa (Équateur) . . . . .	22
M. Ben Lallohom (Tunisie) . . . . .	21
M. Bulit Goñi (Argentine) . . . . .	20
M. Buntan (Thaïlande) . . . . .	20
M <sup>me</sup> Maina (Kenya) . . . . .	20
M. Diop (Guinée) . . . . .	18
M. Fretes Portillo (Paraguay) . . . . .	17
M. Campos Labrador (Panama) . . . . .	16
M. Moodley (Afrique du Sud) . . . . .	16
M <sup>me</sup> Roberts-Risden (Jamaïque) . . . . .	14
M. Lee (Philippines) . . . . .	13
M. Marques da Fonseca (Brésil) . . . . .	12
M. Portalanza Güere (Pérou) . . . . .	12
M. Konate (Mali) . . . . .	11

7. *Ayant obtenu la majorité requise et le nombre le plus élevé de voix, M. Choudhuri (Bangladesh), M<sup>me</sup> Al Suweidi (Qatar), M. Könczei (Hongrie), M<sup>me</sup> Peláez Narváez (Espagne), M. Uršič (Slovénie), M<sup>me</sup> Jia Yang (Chine), M. Al-Tarawneh (Jordanie), M. McCallum (Australie), M<sup>me</sup> Cisternas Reyes (Chili), M. Torres Correa (Équateur) et M. Ben Lallohom (Tunisie) sont élus membres du Comité des Droits des personnes handicapées.*

8. Le Président dit que, étant donné qu'un poste reste vacant, un deuxième tour de scrutin sera organisé, et se limitera aux trois candidats ayant reçu le nombre le plus élevé de voix sans obtenir la majorité requise.

9. *À l'invitation du Président, M. Heissel (Australie) et M. Yadav (Inde) dépouillent le scrutin.*

*La séance est suspendue à 16 h 40 et reprise à 16 h 55.*

10. *Vote au scrutin secret.*

Nombre de bulletins :	41
Bulletins invalides :	0
Nombre de bulletins valides :	41
Abstentions :	Aucune
Nombre de représentants votant :	41
Majorité requise :	21
Nombre de voix obtenues :	
M <sup>me</sup> Maina (Kenya)	17
M. Bulit Goñi (Argentine)	14
M. Buntan (Thaïlande)	10

11. **Le Président** dit que, étant donné qu'aucun candidat n'a reçu la majorité requise, un troisième tour de scrutin sera organisé, qui se limitera aux deux candidats ayant reçu le nombre le plus élevé de voix.

12. *À l'invitation du Président, M. Heissel (Australie) et M. Yadav (Inde) dépouillent le scrutin.*

*La séance est suspendue à 17 heures et reprise à 17 h 15.*

13. *Vote au scrutin secret.*

Nombre de bulletins :	41
Bulletins invalides :	0
Nombre de bulletins valides :	41
Abstentions :	Aucune
Nombre de représentants votant :	41
Majorité requise :	21
Nombre de voix obtenues :	
M <sup>me</sup> Maina (Kenya)	24
M. Bulit Goñi (Argentine)	17
)	

14. *Ayant obtenu la majorité requise, M<sup>me</sup> Maina (Kenya) est élue membre du Comité.*

15. *La Conférence décide par tirage au sort, conformément au paragraphe 9 de l'article 34 de la Convention, que M. Ben Lallohom (Tunisie), M. Kőnczei (Hongrie), M. Callum (Australie), M<sup>me</sup> Maina (Kenya), M. Torres Correa (Équateur) et M. Uršič (Slovénie) siègeront pour un mandat de deux ans.*

16. **Le Président** suggère que le mandat des membres du Comité devrait commencer le 1er janvier 2009.

17. *Il en est ainsi décidé.*

**Autres questions**

18. **Le Président** suggère que la deuxième session soit tenue en août 2009.

19. **M. Abdelaziz** (Égypte) dit qu'il serait plus commode pour les États membres que la session commence immédiatement avant la soixante-quatrième session de l'Assemblée Générale.

20. **Le Président** suggère que les consultations en la matière se poursuivent.

21. *Il en est ainsi décidé.*

**Clôture de la session**

22. **Le Président** déclare close la première session de la Conférence des États parties.

*La séance est levée à 17 h 25.*